

Nid-de-corbeau. Mon adversaire conservateur disait que c'était aussi le programme des conservateurs mais je ne trouve rien dans ce sens dans la présente mesure.

Cette question m'intéresse parce que nous découvrons qu'on doit au titre de cette mesure, verser des subventions à la houille qui servira dans les centrales thermiques, pour aider les provinces Maritimes. Je ne vois pas pourquoi le charbon qui servira à la production de l'énergie thermique dans les provinces de l'Atlantique doit nécessairement venir de ces provinces. Bien que ce bill ne s'applique pas à d'autres provinces, bien qu'il fasse un régime d'exception à cet égard, je ne vois pas pourquoi on fait une distinction préjudiciable à l'industrie houillère d'une partie du Canada en faveur de celle d'une autre partie. Je ne vois absolument pas pourquoi on ne pourrait pas établir des centrales d'énergie thermique dans les provinces Maritimes en utilisant, au moyen des subventions, le charbon d'une autre partie du Canada qui pourrait rivaliser avec celui des provinces Maritimes.

À l'heure actuelle on verse des subventions pour la houille extraite dans l'Ouest canadien et destinée aux régions de l'est. Je ne sais au juste ce que donnerait le calcul, mais si les subventions qu'autoriserait le projet de loi à l'étude venaient s'ajouter à celles actuellement versées pour le transport de charbon de l'ouest à destination de l'est, l'industrie houillère de l'Ouest canadien serait peut-être en mesure de concurrencer celle des provinces Maritimes en ce qui concerne les commandes de charbon en vue de produire du courant pour ces provinces.

Je ne puis certes pas, à l'étape de la deuxième lecture, traiter des divers articles du projet de loi, mais je crois que le gouvernement devrait songer à apporter les modifications nécessaires pour éliminer ce passe-droit relativement à la production du charbon. Ce passe-droit peut facilement être supprimé par de simples modifications aux dispositions du bill qui visent les régions de l'Est où l'on produit du charbon. En outre, bien sûr, le bill fait des passe-droits, je le répète, parce qu'il ne s'applique pas à toutes les provinces. Impossible pour moi de comprendre pourquoi le gouvernement actuel, désireux de servir tout le Canada,—c'est ce qu'il a porté les gens à penser,—ne pouvait soumettre un bill sans passe-droit qui accorde aux provinces Maritimes l'avantage donné par le présent bill, tout en permettant aux autres provinces qui souhaitent bénéficier de la mesure de profiter des dispositions législatives d'une telle mesure. Je ne dis pas que les autres provinces vont s'en prévaloir; je l'ignore. Je ne sais en particulier si le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta croient nécessairement avoir besoin de centrales d'énergie thermique.

J'aimerais en avoir une dans ma circonscription, car, au sud de la frontière, se trouve la grande ville de Spokane et d'autres grands centres, et l'exportation de la force motrice pourrait avoir de l'importance pour les charbonnages de la passe du Nid-de-Corbeau. Je ne saurais dire combien de provinces ou de régions seraient visées et demanderaient un tel prêt. Je ne sais pas combien de gouvernements des provinces de l'Ouest voudraient faire un tel prêt. Je ne prétends même pas qu'ils s'y décideraient. Je soutiens seulement que la loi devrait être conçue de façon à ne pas établir de distinction injuste entre les provinces. On pourrait facilement la rédiger de telle façon que les provinces Maritimes aient tous les avantages que leur accorde le présent bill, tout en mettant ces mêmes avantages à la disposition des autres provinces qui voudraient en profiter. Il est inutile, je pense, de m'attarder davantage sur ce sujet. Il y a peut-être encore un ou deux députés qui veulent avoir la parole et nous voulons que ce bill reçoive sa deuxième lecture ce soir. J'exhorte cependant le ministre, premier titulaire conservateur de ce ministère, à revoir cette loi en vue d'en supprimer les dispositions injustes sans cependant porter atteinte aux avantages qu'elle pourrait avoir pour les provinces Maritimes.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, à l'étape du projet de résolution, j'ai dit que j'appuierais la mesure et je veux, à cette étape de la motion portant deuxième lecture, réitérer mon appui. Je tiens à dire bien clairement que si nous approuvons le projet de loi, c'est parce qu'il est excellent pour le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et peut-être l'Île du Prince-Édouard. En présentant la mesure à la Chambre le ministre a fait grand état de ce qu'elle était partie intégrante d'un programme national; toutefois, le bill me paraît bien étrange pour un bill qui fait partie d'un programme national, car c'est la première fois qu'on présente à la Chambre un article d'un programme national aussi injuste par ses distinctions que le bill à l'étude l'est à tant d'égards.

L'honorable député de Macleod (M. Hansell) vient de signaler que le projet de loi établit une distinction injuste entre l'Est canadien, les provinces des Prairies et les autres régions du Canada. Il fait une injuste distinction entre le charbon de l'Est et celui de l'Alberta. Mon collègue, l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) a signalé qu'il distingue même entre une province de l'Atlantique et une autre, parce que, en vertu du libellé actuel du bill, il est impossible que Terre-Neuve en retire de bien grands avantages.